

P – 1 : Colorimétrie et bonne utilisation du spectrophotomètre

Objectifs de la formation :

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

Connaître l'ensemble des méthodes et instruments utilisés pour optimiser l'intégration de la couleur dans une réparation.

Public et pré requis :

❖ **Taille du groupe** : 5 Minimum – 12 maximum

❖ **Type de public** : Tout professionnels de la réparation et de la maintenance automobile.

❖ **Connaissances requises** : Compréhension (et expression) écrite et orale de la langue Française, avoir une connaissance basique du fonctionnement d'un véhicule automobile.

Nous contacter pour les modalités d'accès aux stagiaires avec une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Modalités techniques et pédagogiques :

Exercices pratiques en situation en atelier : mise en œuvre des systèmes pour valider leur fonctionnement.

Pédagogie active et participative avec alternance de présentation en salle et démonstration en atelier.

Durée, coût et Modalités de déroulement :

Durée totale : 2 jours de 7 h = 14 heures

Lieu de formation : CFA 3IFA – Rue du Roselet - CS 80106 61000 ALENCON

☎ 02 33 28 76 76

Coût de formation : 1050 euros.

Contact :

Madame Françoise DUHAUSSAY – Responsable pôle développement

fduhaussay@3ifa.fr

02 33 28 84 88 – 06 33 97 05 77

- Connaître la colorimétrie en carrosserie.
- Connaître les facteurs qui influencent la perception de la couleur d'un véhicule (œil humaine, sources de lumières, subjectile).
- Connaître les méthodes et les instruments pour optimiser la colorimétrie et l'égalisation des couleurs en carrosserie.
- Connaître les instruments existant pour l'identification des couleurs.
- Identifier la composition de la teinte en utilisant les outils de couleurs.

- Comment optimiser l'égalisation des couleurs en carrosserie avec un spectrophotomètre.

Suivi et évaluation :

- > Évaluation des connaissances en fin de formation.
- > Évaluation par observation, exercices et/ou mise en situation.
- > Évaluation de satisfaction à chaud réalisée en fin de stage.

Validation :

- > Attestation de fin de formation avec les acquis de formation
- > Feuille d'émargement.

A compter du 01/01/2023, les références éligibles dans le cadre du plan Compétences-Emplois 2023/2025 (Conditions et références) sont consultables sur le site de l'OPCO Mobilités et peuvent bénéficier d'une prise en charge dans la limite de 75 € HT /heure si l'entreprise est à jour de ses contributions légales et conventionnelles auprès de l'OPCO Mobilités sur la base Masse Salariale 2021 versée et encaissée en 2022.